

REGLEMENT DU PROGRAMME FIDELITE

Conditions générales d'attribution de la Carte de Fidélité SHOPI applicables au 1^{er} avril 2008

1 - OBJET DE LA CARTE DE FIDELITE SHOPI

1) PRODIM a mis en place dans les magasins participants, un programme de fidélisation de clientèle par l'intermédiaire d'une Carte dite de Fidélité. Ce programme permet au bénéficiaire de la carte, dénommé l'adhérent, de collecter des points lors de son passage en caisse dans les magasins SHOPI participant à l'opération, en fonction du barème figurant dans le livret intégré au catalogue.

2) Les points sont convertibles en cadeaux, en dons en faveur d'associations caritatives ou en bons d'achat à valoir dans le magasin ayant émis la carte. Il est ici précisé que le montant des achats sur lequel le client fera valoir son bon d'achat devra nécessairement être supérieur à la valeur du bon d'achat. Le bon d'achat peut être obtenu et utilisé uniquement dans le magasin où le bénéficiaire a obtenu sa carte et dans lequel il a cumulé 1350 points. Les cadeaux peuvent être obtenus uniquement dans le magasin où le bénéficiaire a obtenu sa carte. La liste descriptive des cadeaux, les modalités d'obtention des biens ou services, figurent dans le catalogue mis à la disposition des adhérents dans les magasins participant à l'opération. Les dons ne peuvent être effectués uniquement dans le magasin où le bénéficiaire a obtenu sa carte et dans lequel il a cumulé un nombre de points équivalent au plus petit don possible.

3) Le programme de fidélisation SHOPI est ouvert à tous les titulaires de la Carte de Fidélité SHOPI, en cours de validité. Cette Carte de Fidélité n'est en aucun cas constitutive d'une carte de paiement.

2 - DELIVRANCE DE LA CARTE DE FIDELITE SHOPI

1) La Carte de Fidélité est gratuite. Elle peut être obtenue auprès des magasins SHOPI participant à l'opération, sur simple demande formulée par écrit au moyen d'un bulletin d'adhésion. Ce bulletin est disponible dans les magasins SHOPI participant à l'opération. Les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et les personnes morales peuvent se voir remettre la carte et en faire valoir les droits.

2) Une carte sera remise à l'adhérent avec 3 cartes porte-clés afin de permettre aux membres d'une même famille de cumuler des points sur un même compte.

3 - RETRAIT DE LA CARTE DE FIDELITE SHOPI

1) Tout manquement aux présentes conditions générales, toute utilisation abusive ou frauduleuse par tout détenteur de la carte ou tout tiers agissant pour le compte d'un détenteur de carte, entraînera de plein droit la restitution de la carte.

2) Les points acquis en violation des présentes conditions générales ou par une utilisation abusive ou frauduleuse de la carte seront annulés sans compensation d'aucune sorte.

4 - PERTE ET VOL

En cas de perte ou de vol de la carte, l'adhérent devra se présenter dans les meilleurs délais à l'accueil de son magasin. Une nouvelle carte lui sera remise et le total des points cumulés sur l'ancienne carte lui sera transféré sur la nouvelle. Entre le moment où la carte a été perdue ou volée et le moment où la déclaration de perte ou de vol est effectuée, le programme de fidélité SHOPI est dérogé de toute responsabilité.

5 - CHANGEMENT D'ADRESSE

Tout changement d'adresse, de nom, ou toute indication pouvant être nécessaire, devra être notifiée par écrit dans les meilleurs délais au magasin émetteur de la carte. L'adhérent garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes.

6 - ACQUISITION DES POINTS SHOPI

1) Sur présentation de sa carte, l'adhérent se verra attribuer automatiquement lors de son passage en caisse, les points auxquels son achat donne droit en fonction du barème énoncé dans le livret du catalogue. Les points sont comptabilisés sur le chiffre d'affaires, hors carburant et point chaud.

2) Les points obtenus au cours d'une année civile N (du 1^{er} janvier au 31 décembre) sont valables jusqu'au terme de l'année civile N + 2 (ex : des points obtenus en octobre 2007 sont valables jusqu'au 31 décembre 2009). Chaque point doit être converti avant la fin de cette période, faute de quoi il serait définitivement perdu.

3) Les points acquis lors de l'achat sont comptabilisés au crédit du compte personnel de l'adhérent. Pour toute demande de renseignements concernant ce compte auprès du magasin émetteur, le numéro de la carte devra être communiqué. Les adhérents d'une même famille (conjoint, ascendants ou descendants), domiciliés à la même adresse auront la possibilité de cumuler des points sur le même compte et ce, notamment grâce aux cartes porte-clés.

4) Chaque adhérent verra régulièrement son solde de points sur les tickets de caisse du magasin qui a émis sa carte.

5) En cas de contestation, le dernier ticket de caisse établi fera foi pour déterminer le nombre de points convertibles en cadeaux, sauf présentation par l'adhérent de justificatifs de paiement datés.

6) Toute réclamation devra être effectuée par écrit auprès du magasin dans la journée de l'achat correspondant au ticket contesté. Passé ce délai, aucune contestation ne sera admise.

7 - CONVERSION DES POINTS SHOPI

1) Les points crédités sur le compte de l'adhérent ne pourront être échangés que contre les biens ou services figurant sur le catalogue cadeaux en vigueur à la date de la demande.

2) Pour certains cadeaux, l'adhérent se verra remettre un bon de retrait lui permettant de bénéficier de son cadeau. Une fois le bon de retrait remis, aucune modification ne pourra être acceptée. Les bons de retrait une fois remis sont incessibles, ne peuvent en aucun cas être décernés à titre rétroactif, avoir une valeur de remboursement ou d'échange, être vendus ou monnayés sous quelque forme que ce soit, être remplacés en cas de perte, de vol ou de destruction.

Les modalités complètes d'obtention et d'utilisation de chaque bien ou service du catalogue en vigueur à la date de la demande figurent dans celui-ci.

Pour certains biens ou services, une participation financière peut être requise. Le paiement s'effectue à la commande directement auprès du magasin. Les articles nécessitant une participation financière pourront être également acquis par l'adhérent, indépendamment du montant de son solde de points, à un prix qui sera indiqué par le magasin.

3) Les cadeaux pourront consister en bons d'achat, biens ou services et ce, dans la limite des stocks ou places disponibles. Un produit indisponible pourra être changé par un produit jugé similaire. PRODIM décline toute responsabilité quant à l'utilisation du cadeau faite par leur titulaire. Les points peuvent également être transformés en dons au profit des associations caritatives mentionnées dans ce catalogue. L'adhérent recevra dans ce cas les publications de l'association caritative. Ces dons en points ne permettent aucune déduction fiscale.

Photos non contractuelles, sous réserve d'erreurs d'impression. Les cadeaux sont fournis sans pile.

4) Les points ne pourront en aucun cas être convertis en espèces.

5) Cette opération est réalisée avec le concours de nos fournisseurs.

6) Les cadeaux de ce catalogue ne sont ni repris ni échangés, sauf dans le cadre de la garantie légale des vices cachés ou de la garantie légale de conformité.

8 - MODIFICATIONS DU PROGRAMME

1) PRODIM se réserve le droit de modifier à tout moment, sous réserve d'en informer les adhérents sous un préavis d'un mois, le présent programme (règlements, conditions d'adhésion...).

2) Les offres présentes dans ce catalogue sont valables jusqu'au 31 mars 2009 inclus. La durée de validité de ce catalogue pourra être prorogée à l'initiative de PRODIM jusqu'à parution du nouveau catalogue.

3) Les magasins se réservent le droit de modifier les barèmes d'acquisition standards et d'établir des barèmes ou forfaits spéciaux lors d'opérations promotionnelles, sous réserve d'en informer par tout moyen, y compris affichage en magasin, préalablement les adhérents de la carte.

4) En cas d'arrêt du programme, PRODIM accordera pendant un mois aux adhérents la possibilité d'échanger les points acquis au jour de l'arrêt du programme, contre les cadeaux du catalogue en vigueur, dès lors qu'ils auront acquis un nombre de points suffisants. A défaut d'échange à l'initiative de l'adhérent, les points seront définitivement perdus.

9 - INFORMATIQUE ET LIBERTE

1) En souscrivant à la Carte de Fidélité, l'adhérent consent à l'utilisation par PRODIM de ses données personnelles collectées au travers du fonctionnement de la Carte de Fidélité SHOPI. L'adhérent est informé que ses réponses au questionnaire mentionnées d'un astérisque figurant dans le bulletin d'adhésion, ainsi que les informations collectées via l'utilisation de la Carte de Fidélité lors de ses passages en caisse sont nécessaires pour bénéficier de la Carte de Fidélité SHOPI et de ses avantages, et sont destinées à PRODIM. Les informations et les traitements automatisés ultérieurement effectués à partir des informations ainsi recueillies lors de chacun des passages en caisse de l'adhérent (données relatives à ses achats), permettront à PRODIM de mieux le connaître.

Conformément aux dispositions de la loi N°78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition portant sur les données personnelles collectées le concernant. Par l'intermédiaire de PRODIM, l'adhérent pourra recevoir des propositions commerciales émanant d'autres sociétés.

Sauf opposition de la part de l'adhérent, PRODIM pourra (I) céder les données (à l'exception de l'adresse méli) ainsi collectées au profit des supermarchés SHOPI, de toutes sociétés du groupe CARREFOUR, ou à des tiers, (II) utiliser l'adresse méli pour adresser des messages portant sur les produits et service de PRODIM. L'adhérent peut manifester son opposition soit lors de son adhésion en cochant les cases correspondantes, soit ultérieurement en contactant PRODIM.

L'adresse méli pourra, si l'adhérent l'accepte expressément être cédée au profit des autres sociétés du groupe CARREFOUR ou de tiers. A défaut de cet accord aucun transfert d'adresse ne sera effectué.

Les droits d'accès, de rectification et d'opposition peuvent être exercés par courrier adressé à PRODIM Service Marketing Client - TSA 70003 - 26, Quai Michelet - 92695 Levallois-Perret Cedex ou directement dans le magasin émetteur de la carte. L'adhérent a déclaré sur le bulletin d'adhésion, avoir pris connaissance des présentes conditions générales et y adhère sans réserve.